



CONTRAT de PENSION CHAT

Nom, Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Personne à prévenir en cas d'urgence : _____
Pour les photos et nouvelles : avez-vous WhatsApp ? _____
Nom du ou des chats : _____

POUR L'ARRIVEE DE VOTRE CHAT, N'OUBLIEZ PAS :

- Le contrat rempli et La fiche d'info de votre chat
- Le carnet de santé justifiant des vaccins à jours (leucose, coryza, typhus) et vermifuge/pipette antiparasitaire daté de – de 1 mois
- La caisse de transport étiqueté au nom du chat, que nous conserverons le temps du séjour
- Le solde de la pension (Espèces ou chèque uniquement - PAS DE CB)
- Le nom du chat doit figurer sur tous les objets que vous souhaitez emmener (couchage, jouet, sac d'alimentation)

LES HORAIRES :

Lundi au Samedi : 9H30 – 12H30 et 16H30 – 18H30 (19H30 en été) - Dimanches et jours fériés : fermés
Les arrivées et départs sur UNIQUEMENT sur rdv à heure précise
Jour d'arrivée : Horaire souhaitée à valider :
Jour de départ : Horaire souhaitée à valider :

TARIF PAR JOURNEE (à entourer) :

<p>SALON CONFORT : 12€</p> <ul style="list-style-type: none">○ Pour 2 chats : 22 €○ Pour 3 chats : 32 € <p>Grand espace Grande baie vitrée extérieure et vitrage intérieur Musique douce en journée Arbres à chats Griffoirs Couchages Maisons de toilette et bac à litière Gamelle d'eau Nourriture à volonté "SENSIBLE" de Royal Canin PHOTOS et NEWS DE VOTRE CHAT PAR WHATSAPP</p>	<p>SALON LUXE : 15€</p> <ul style="list-style-type: none">○ Pour 2 chats : 28 €○ Pour 3 chats : 40 € <p>Grand espace Grande baie vitrée extérieure et vitrage intérieur Musique douce en journée Arbres à chats Couchages Maisons de toilette et bac à litière Gamelle d'eau Nourriture à volonté "SENSIBLE" de Royal Canin --- « PROZYM » antitartre chaque jour 1 sachet gourmand « sensible » par jour Fontaine à eau Parcours tridimensionnel Griffoir géant Roue à chat import USA PHOTOS et NEWS DE VOTRE CHAT PAR WHATSAPP</p>	<p>CHAMBRE LUXE PRIVATISEE : 22€</p> <ul style="list-style-type: none">○ Pour 2 chats : 35 €○ Pour 3 chats : 45 € <p>Chambre privatisée pour votre (vos) chat(s) Porte fenêtre vitrée extérieure et intérieure Musique douce en journée Arbre à chats Couchages Maisons de toilette et/ou bac à litière Gamelle d'eau Nourriture à volonté "SENSIBLE" de Royal Canin --- « PROZYM » antitartre chaque jour 1 sachet gourmand « sensible » par jour Fontaine à eau Parcours tridimensionnel Griffoir géant Roue à chat import USA selon disponibilité, sur demande PHOTOS et NEWS DE VOTRE CHAT PAR WHATSAPP</p>
---	--	--

- Option toilettage /visite vétérinaire (stérilisation, soin, hospitalisation, contrôle etc...) trajet : timing sur devis en plus de la prestation
- Administration de médicament (sur ordonnance uniquement) : sur devis en fonction du type de soin : _____
- Pour les longues périodes en dehors des vacances scolaires ou pour plusieurs chats, tarifs remisés sur demande

Un forfait minimum de 3 jours sera facturé / Chaque jour commencé est comptabilisé

_____ Journées X _____ € = _____ €

Acompte de 50%..... € , en chèque envoyé ce jour, QUI VALIDE LA RESERVATION, sera encaissé en cas d'annulation (voir conditions d'annulation au dos). **Libellé : MARTINEZ. Le solde de la pension est versé le jour de l'entrée en les lieux.**

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par le Domaine de Eiwah ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : identification et vaccination.

Ne sont admis que les chats identifiés (tatouage ou puce électronique) et à jour de vaccination (datant de moins d'un an) contre la maladie du Typhus, le Coryza, la Leucose (TCL) pour les chats.

Le carnet de santé et les papiers d'identification devront être remis à la pension durant le séjour.

La responsabilité de la pension ne pourra être engagée en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal :

Article 2 : conditions de refus et d'acceptation de l'animal.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) au moins 1 mois avant l'entrée en pension. Il est suggéré de vermifuger l'animal après le séjour. La pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après le séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.

Article 3 : objets personnels.

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation. Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire de manière indélébile. Pour les propriétaires qui souhaitent emmener leur croquettes, elles doivent être mises dans une boîte fermée et marquée au nom du chat, avec la dose quotidienne notée dessus.

Article 4 : maladies et accidents.

Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à Jessie Martinez de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à l'établissement, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension.

La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Ainsi, les destructions, les nuisances sonores ou les malpropretés (urines, selles, sang des chaleurs...) à l'intérieur de l'habitat feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le propriétaire confie son animal en connaissant les structures d'accueil, en cas de chat particulièrement destructeur de grillage et fugueur, la pension décline toute responsabilité.

Article 5 : décès de l'animal.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès, à la demande et aux frais du propriétaire. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.

Article 6 : abandon.

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser Jessie Martinez. A défaut, 5 jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

Article 7 : facturation.

Le prix journalier comprend l'hébergement et une nourriture ROYAL CANIN « SENSIBLE » de haute qualité fournie par la pension. Tout pensionnaire recevra quotidiennement un repas correspondant à son âge et son poids. En cas de souhait différent, le propriétaire devra fournir l'aliment qu'il souhaite en quantité suffisante, le tarif journalier restant inchangé. A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que l'animal présente une sensibilité intestinale, la pension ne pourra être tenue pour responsable.

Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise de l'animal

Article 8 : réservation.

Un acompte, correspondant à la moitié du séjour, sera demandé pour toute réservation ferme. L'annulation à moins de 2 semaines du début du séjour entraînera la facturation du coût total du séjour restant dû. Le contrat de pension signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour. Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal. Le solde de la pension est à régler à l'entrée de l'animal.

Fait à La Boissière , le

SIGNATURE PRECEDEE DE LU ET APPROUVE :



FICHE D'INFORMATION CHAT
 DOCUMENT CONSERVE POUR LES RESERVATIONS ULTERIEURES

LES PROPRIETAIRES :

Nom, Prénom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ Mail : _____
 Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom du chat : _____ Identifié(e) n° : _____
 Race ou type : _____ Couleur : _____
 Sexe : _____ Age : _____
 Vétérinaire traitant + ville : _____ Stérilisé(e) : Oui / Non – obligatoire si + de 6 mois

SON CADRE DE VIE

Son milieu de vie : Studio Appartement Appartement avec balcon Maison Maison avec jardin
 A quels moments va-t-il en extérieur ? _____
 Avec quels autres animaux cohabitent il ? _____

SON ALIMENTATION

Croquettes Marque : _____ Quantité / j : _____
 Sachets / boîtes Marque : _____ Quantité / j : _____
 Dans le tarif de l'hôtel la nourriture est incluse. Non merci, j'apporterai sa nourriture

SON TEMPERAMENT

Joueur très plutôt plutôt pas pas du tout Craintif très plutôt plutôt pas pas du tout
 Sociable avec les humains très plutôt plutôt pas pas du tout Câlin très plutôt plutôt pas pas du tout
 Sociable avec les chats très plutôt plutôt pas pas du tout Agressif très plutôt plutôt pas pas du tout
 Est-ce qu'il mord : jamais souvent parfois Est-ce qu'il griffe : jamais souvent parfois
 Est-ce qu'il vomit : jamais souvent parfois Est-ce qu'il se laisse porter : oui non
 Est-ce qu'il marque (urine) : jamais souvent parfois Est-ce qu'il est bavard : oui très normal pas du tout
 Ce qu'il aime particulièrement (câlins, caresses, jeux, etc.) : _____
 Ce qu'il n'aime pas (mais alors pas du tout) : _____
 Remarques particulières : _____

SA SANTÉ

Votre chat a-t-il été traité contre les puces et vers intestinaux il y a moins d'1 mois ? oui non
 Votre chat a-t-il une maladie ou allergie chronique ? oui non si oui laquelle : _____
 Votre chat a-t-il des problèmes de santé qui réapparaissent régulièrement ? oui non si oui lesquels _____

Votre chat a-t-il des signes d'un quelconque problème de santé actuellement (baisse d'appétit, augmentation de la consommation d'eau, troubles digestifs, respiratoires, cardiaques, urinaires, bucco-dentaires, locomoteurs, problème de la peau, des yeux ou des oreilles, troubles du comportement) ? oui non si oui lesquels : _____
 Depuis sa naissance, votre chat a-t-il déjà subi une intervention chirurgicale, des radiographies ou échographies, analyses sanguines ou d'autres examens pour un problème de santé ? oui non si oui lesquels : _____
 Votre chat est-il actuellement sous traitement ? oui non Si oui, lequel (posologie, mode d'administration habituel, attitude de votre chat lors de la prise du traitement) ? _____

Son mode de garde habituel avant son 1er séjour à l'Hotel de Luxe – Domaine Eiwah : _____
 Comment avez-vous connu l'Hôtel de Luxe ? : _____
 Quelles sont les choses les plus importantes pour vous concernant le séjour de votre chat ? : _____

Je déclare exactes les informations portées sur cette fiche d'information, et m'engage à la mettre à jour en cas de besoin.

Fait à : Le : ____ / ____ / _____ Signature : _____